



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuaire

Question écrite n° 46996

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le fait qu'auparavant France Telecom laissait le choix a ses abonnées entre des petits annuaires et des gros. Afin de forcer un peu plus la main des abonnées, il a été décidé pour 1997 de ne diffuser que des annuaires de taille moyenne ou les caracteres sont de petite taille et tres difficilement lisibles. Il s'agit la d'une degradation manifeste du service public qui suscite le mecontentement de nombreux usagers. Il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne serait pas possible d'obliger France Telecom a respecter une taille minimale pour l'impression des listes d'abonnées.

Texte de la réponse

Le choix du format unique actuel (250 200 mm) a été retenu des 1994 après experimentation et consultation d'un panel d'utilisateurs. Deux raisons essentielles ont fondé ce choix : d'une part, il constitue un moyen terme entre le petit format, jugé peu lisible, et le grand format jugé trop encombrant ; d'autre part, il a permis, dans un contexte de forte hausse du prix du papier, de maintenir les couts de production. Cependant, afin de tenir compte des difficultés évoquées concernant la lisibilité des caracteres, tous les moyens sont recherchés, dans le cadre de ce format, pour améliorer le confort de lecture, notamment par le choix de la police de caracteres la mieux adaptée. Ainsi, la taille des caracteres a été accrue de 5 % dans les éditions sorties à partir de 1996.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46996

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 78

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1221